

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1897)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Pierre Tatipotze : II : la boutiqua  
**Autor:** Favrat, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196034>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Maurice, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

## PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**L'élection d'un pasteur.**

A propos de l'élection pastorale qui vient d'avoir lieu à Lausanne, on nous raconte l'amusante méprise qu'on va lire et qui est d'une parfaite authenticité.

Il y a quelques années, devait avoir lieu l'élection d'un pasteur dans une des paroisses de notre canton, que nous nous abstiendrons de désigner. Huit jours auparavant, le syndic et un municipal de la principale commune de la paroisse furent chargés de se rendre, le dimanche suivant, dans un village du Gros-de-Vaud pour juger des talents oratoires de celui des candidats qui leur avait été le plus chaleureusement recommandé. Et c'est ce qu'ils firent en simples citoyens et sans laisser soupçonner à personne leur mission officielle.

Nos deux délégués firent donc leur petit voyage, ne recueillant par-ci par-là que les meilleurs renseignements sur le candidat en question, et assistèrent à la prédication du dimanche. Ils en sortirent enchantés, et firent, à leur retour, un rapport des plus favorables au Conseil de paroisse.

L'élection fut donc assurée et eut lieu à la satisfaction générale.

Tout fiers de leurs succès, nos deux délégués se rendirent avec empressement à la cérémonie de l'installation, où l'élu, — qui n'avait pu venir dans sa nouvelle paroisse avant ce jour-là, — prit la parole pour remercier l'assemblée.

A la vue de l'orateur, ils eurent quelque peine à reconnaître, dans la personne de ce dernier, celui dont ils avaient entendu, quelques semaines auparavant, le prêche éloquent; et dès la première partie de son discours, ils se regardèrent avec un singulier étonnement, étonnement qui se changea bientôt en stupéfaction.

Enfin le municipal n'y tenant plus se pencha à l'oreille du syndic et lui dit en patois :

— *Mâ, dis-vâi, syndico, cé monsu n'est pas noutron menistre.*

— *Crayo pardieu que t'as raison !... N'est pas césique que n'ein ôiu l'autra demeindze !... No l'ont tzandzi !...*

En effet, le pasteur qu'ils avaient fait élire n'était point le prédicateur dont ils avaient été si satisfaits le dimanche en question; ce dernier avait seulement fait échange, ce jour-là, avec un collègue.

**A propos de peste.**

Un de nos lecteurs nous communique les intéressants renseignements qu'on va lire :

L'article du *Conteur*, du 9 janvier, sur la peste, pourrait être complété comme suit :

La peste qui sévit actuellement en Inde, avec tant de force, est la *peste à bubons*, la vraie *peste d'Orient*, caractérisée par le *bubon pestiliel*, apparaissant aux aînes et aisselles des malades, et paralysant toutes les articulations.

— Notre pays a-t-il été affligé de ce terrible fléau ? Oui, et nous en avons une preuve curieuse : c'est le nom de *Cimetières des Bossus*, que nous retrouvons en divers endroits, surtout dans la région jurassique.

La peste bubonique sévit cruellement en Europe, dans l'année 1639 surtout. Étant apparue à Dôle, en 1613, elle dépeupla la Franche-Comté, favorisée par la guerre furieuse qui se faisait dans ce pays par les Suédois et les Autrichiens. Il y eut tant de décès que l'on dut créer des cimetières exprès, loin des habitations, afin d'éloigner le plus possible le foyer de contagion. Un acte, du 18 mai 1640, nous a gardé le souvenir d'un de ces cimetières improvisés :

Un morcel de terrain gisant au territoire de Motiers-Travers, lieu dit *Sur le Suchet* (à l'ouest du Stand), contenant environ demi-pose, a été cédé, par voie d'échange, par les nommés Rossel et Clerc, pour faire le cimetière et lieu pour enterrer les décessés de la peste du dit Motiers ; il sera environné de murailles, avec une porte pour y aller, du *côté de bise*.

Aux Brenets, les ravages de la peste furent tels que trois personnes seulement échappèrent à la contagion.

La paroisse des Verrières, qui comprenait alors les Bayards et la Côte-aux-Fées, fut également une de celles où le fléau fit le plus de victimes. La maison de la cure fut envahie, et le pasteur, Jonas Cortaillé, succomba ainsi que toute sa famille. La Compagnie des pasteurs qui siégeait, et qui avait à repourvoir le poste, adressait depuis deux jours en vain des appels à ses membres épouvantés, lorsque Jacques Gélieu, alors pasteur de la Chaux-de-Fonds, se leva et dit gravement au sein de l'assemblée :

Lors de notre consécration au saint ministère, nous avons promis d'avancer, *avant toutes choses*, l'honneur et la gloire de Dieu, *d'exposer notre vie, corps et biens, s'il est requis*, pour maintenir sa parole; j'irai : prenez soin de ma femme et de mes enfants !

En mentionnant cette élection dans le registre de la Classe, le secrétaire a ajouté : « Que Dieu le bénisse ! »

Disons que Jacques Gélieu fit preuve de courageuse résolution d'abord, et de prudence sage ensuite ; il se logea chez un de ses paroissiens jusqu'à ce que le presbytère eût été soigneusement désinfecté ; puis, pour éviter les risques de contagion que pouvaient faire courir de nombreuses assemblées au temple, il prêcha pendant plusieurs mois en plein air, ayant fait adosser à une grosse *flè* (pesse) une chaire mobile, et qui pouvait tourner autour de l'arbre, ce qui permettait au pasteur de placer son auditoire constamment sous le vent.

Le vieux sapin rouge est tombé, mais l'emplacement est resté et se nomme, encore aujourd'hui, en patois de la contrée : *Lou Tsan de la Fia*.

Les lugubres enceintes décorées du nom de *Cimetières des Bossus*, le furent, s'il fallait en croire Berthelet (dans son Histoire de l'Abbaye de Ste-Marie), à cause des tertres, trop nombreux, hélas ! que la peste fit éléver. Mais cette explication n'est pas admissible, et M. Berthelet a confondu le nom très caractéristique de *Cemetièr d'âi-Bossu* avec celui de *Prâ-bossu* (pré bossu) par lequel le paysan joyau désigne le champ du repos.

P. D.

**Pierre Tatipotze.**

II.

*La boutiqua.*

D'a premi tot alla prau bin : noutron Pierre veindâi dè la reguelisse, dai rolets dè tabac, dè la cassonnardâ, dè la farna blantze, dâo tabac à niellâ, dâo sucre, dâo café, dai remessâ et dâo savon ; remessivâ la boutiqua et potzivâ lè balancé.

Et pu la villie fasâi dâo bon café, dè la soupa âo fidès, et quoquâ iadzo dâo bon matafan ; l'étai bin on bocon retreinta et verivâ bin sè batze devant què dè lè bailli, mâ tot parâi lai cosâi prâo à medzi.

Tot cein étai bô et bon, et noutron corps, avoué sè gadzo, arâi pu sè garda quôquâ courtze ; mâ faillai sè retapâ on bocon. Peinsâ vâi, à Losena, su la Palud ! Io serivâ sè solas, frottavâ sa milânnâ et sè fasâi la rai. Lo dzénâo étai bin on bocon marquâ à sè tsaussâ, mâ sein fe fère dâi nâovâ, dè biau drap gris ; et pè la mîm occasion sè veti dè drap bliu po lè démeindze.

Mâ n'est pas lo tot, po allâ dansé pè la Salla la demeindze la vépra, quand la villie lo laissivâ alla, n'étai pas question dè tzemise su la tâlla, et lâ faille dâi ballè tzemise avoué dâi botons dè nacre et dâi pllis devant, na pas cilia grôcha tâlla grise avoué dâi crotsets et dâi maillettés. Et pu faille dâi galès solâs et adi quoquâ batze po bâirè on verre et menâ bâirelè grachâosé.

Avoué tot cein lè gadzo felavont, felavont, que lo père bramâvè et la mère assebin ; mâ noutron corps savâi tant bin sè reveri que l'avâi adé raison : pouavè pas portâ sa milânnâ su la Palud, que lè dzein vo vouâitont ; faillai çosse, faillai cein, que seyo bin pou ! Lè z'amis de Frâidevela, kâ l'étai dâo pais dâi tchoux, sè desan dinse : « Nè pas l'eimbarras, fâ bin lo monsu, Pierre à Djammâ ; coumeincè dza à ferè lo fignolet et à parâ français. Et pu formmè dai cigales et se met dè la pommarda. « Eh ! mon Dieu que ti biau ! » que lai desai sa mère quand l'arrêvâvé avoué sa balla vêtire nauva ; kâ se la mère bramâvè on bocon, pouavè pas sè teni dè trovâ biau son valet : lo bon sang ! l'étai lo sin dè valet assebin.

Onna demeindze que Pierre étai arrêvâ et que lo père sè trovavè pè lo Beneinté, po vouâitai dâo bou que la Vela volliâi misâ, la mère ne fut pas mau ébahia d'ourâ son valet que ne sè pliliésai pequa tzi la villie dè la Palud : la villie bordenâvè adé, l'étai 'na villie résse que trovavè pertot à derè ; ne volliavè pequa lai laissi sè demeindze, et ne sè quiet.

— Mâ quieinna biaine ! Te dio que tè faut lâi restâ. L'an que vint tè bailliéra mè, et pu sè fâ villie ; que sâ-t-on bin pou ?... quand le vindra a s'ein allâ porrâi bin tè bailli oquè ; diont que l'a dâo bin, veingt mille étius : tè dio que tè faut lâi restâ.

— Diabe lo pas que lâi resto ! lè adi à mè ronnâ.

La vretâ la vaitzé. Lo Pierre l'étai on bocon coumeint lè baromètres, pouavè pas se corbâ : po tot derè, l'étai on bocon tzerropa. Et pu lo

fin dè l'affére, frecantavè onna fellie dè pè l'Hälla, onna balla gaupa à cein que desont, et l'avái prao fan dè la marià et dè repreindré la pinte que tegnai lo père dè cilia fellie.

L'ara dou mille étius pique-nique dein son faordai, se desai à sa mère.

— Qu'ein sâ-tou ?

— Quando ie t'ouio, la fellie mè la de ; que son père lo lài avai de et que l'arai petêtrè mé.

— Vâi ?

— Oï ma fai !

Et quand lo Pierre fut ravau à Lozena, et que lo père fut revenu dão Beneintè, la mère lài de se dinse :

— Te ne sâ pas ?

— Quiet ?

— Lo Pierre que sè vao maria.

— Kaise-tè !

— A cein que m'a de.

— Ne lài a çosse ne cein, faut que restai tzi sa villie, et que sè mette dè côté tant que l'ossè po la noça. Diabe lo courtze que lài bailllo !

— La fellie ara dou mille étius, à cein que le dit li-mima.

— Vâi ?

— Du que tè lo dio !

— Et qu'è-t-e cein po dâi dzeins ?

— Lo père a on cabaret pè l'Hälla; mà se dit Pierre, n'a pas dè la santé et remettrai tot son trafic à son biau-fe.

— Oï mais n'a pas veingt ans, noutron Pierre, è-t-e on adzo po se marià ?

— Ma fai na ! Mâ se lo père lo vao et la fellie assebin, et que lài ossè dou mille étius ?

— Lè prao veré. Avoué dou mille étius pouant veri, pouant nia lè dou bets.

— Faudrai prao lài allâ veire.

(A suivre.)

L. FAVRAT.

#### Le parasol de l'Exposition de 1900.

Nous empruntons les curieux détails qui suivent au journal *La France*:

Entre tous les projets que l'initiative privée a soumis à l'examen de la commission supérieure de l'exposition de 1900, il en est un qui ne manquera pas d'originalité, si on donne toute latitude aux ingénieurs qui se proposent de l'exécuter sans qu'aucune charge incombe à l'Etat.

L'auteur du projet avait été péniblement frappé des conséquences regrettables de l'encombrement des galeries couvertes lorsque par un jour de pluie, la foule fuyait les jardins et les attractions en plein air de la dernière exposition universelle. Une bousculade effrayante se produisait aux portes des palais, des concessions particulières, des théâtres, des restaurants, etc., sans qu'il fût possible d'y remédier en aucune façon.

On a beau se munir d'un parapluie, chacun sait avec quelle difficulté on parvient à se couvrir au milieu d'une cohue qui subit de tous côtés des poussées contraires. Ce n'était donc pas une idée si bizarre que de remplacer tous les parapluies individuels, dont l'usage est si désagréable, sinon impossible, dans la foule compacte et mouvante, par un vaste en-cas monumental qui abriterait au besoin les jardins de l'exposition.

Ainsi conçue, au hasard des réflexions fantaisistes, l'idée se précise par la suite. Il convenait que cette immense machine, destinée à couvrir un espace comparable à la place Vendôme, par exemple, ne fût ni gênante, ni disgracieuse. D'autre part, pour qu'elle fût utile, il fallait qu'elle s'appropriât, suivant l'état de la température, aux nécessités du moment. Enfin sa construction devait être prévue de telle sorte qu'il n'en pût résulter aucun inconveniент ni (cela va sans dire) aucun danger pour le public.

Or, le projet prévoit également toutes les objections. L'auteur modifia ses plans d'après l'importance de la concession qui lui sera accordée, petite ou grande, bien qu'il ait basé ses calculs sur les données que nous allons reproduire ici.

Ce parasol de forme japonaise, c'est-à-dire presque plat, se composera essentiellement d'une vaste armature métallique recouverte d'une étoffe imperméable, indechirable, et très légère. Cette immense couverture viendra s'adapter, d'une part, à une plate-forme métallique placée au centre, de l'autre à une

couronne supportée par de fines baguettes à genouillères.

Au-dessus de la plate-forme, une construction élégante, en forme de chalet, figurera en quelque sorte le bout du manche de ce parasol, dont la canne, entièrement métallique, aura soixante mètres de hauteur, et renfermera dans son armature un double ascenseur et un escalier hélicoïdal.

Les extrémités inférieures des baguettes qui porteront le chapeau, pourront se mouvoir, de haut en bas, le long de glissières verticales, si bien que, par un temps couvert, ciel terne, ou vent violent, le parasol puisse se fermer de lui-même.

Une fois replié comme nous venons de le dire, et la couverture accolée au manche, ce parasol devenu inutile s'affissera verticalement dans un énorme tube souterrain, jusqu'à ce que la plateforme soit descendue au niveau du sol. Alors, le chalet émergera seul, cachant l'ouverture du souterrain.

Si le soleil brille à nouveau, la force hydraulique fera saillir l'énorme machine qui, parvenue à sa plus grande hauteur, déployera ses ailes étincelantes et projettera l'ombre autour d'elle.

Au contraire, si le temps se couvre, le parasol, laissé ouvert, mais abaissé de telle sorte que le niveau des genouillères inférieures des baguettes se trouve à peu près à la hauteur des arbres, se transformera instantanément en un parapluie d'autant plus commode qu'il absorbera l'eau par des gouttières ménagées dans la couronne et par des conduits à l'égout dissimulés dans les baguettes.

Ainsi maintenu à petite hauteur, il protègera efficacement les jardins, kiosques à musique, buvettes ou restaurants en plein air qui seront autorisés à s'installer à l'entour.

En ce qui concerne la décoration, le projet la veut somptueuse. L'étoffe, nuancée de couleurs changeantes que Loïe Fuller a mises à la mode, sera éclairée par des milliers de lampes électriques ; le chalet s'illuminera de projections multicolores et de feux d'artifices, et même, par instants, ce parasol fantastique tournera sur lui-même, en ruisselant de lumières.

Quand, dans la nuit sombre, l'énorme canne étincelante surgira de terre, mille cris de surprise salueront ce clou de l'exposition de 1900, planté au cœur de Paris.

#### Oui et non.

Le fait suivant s'est passé, exactement comme nous allons le raconter, dans un des cantons de la Suisse française :

Deux jeunes gens s'aimaient. Ils prirent la résolution de se marier. Mais lorsqu'ils furent devant le pasteur, le jeune homme, qui commençait à envisager le mariage de plus près, réfléchissait à l'engagement qu'il allait prendre.

Lorsque le pasteur, lisant le formulaire, lui demanda s'il prenait une telle pour épouse, il répondit... non.

Il fallut se retirer.

La demoiselle, outrée à juste titre de l'affront qu'elle venait de recevoir, retourna chez elle et y passa quelques jours dans la tristesse. Cependant, le jeune homme, qui trouvait dans la conversation de cette fille un plaisir qu'il ne goûta pas ailleurs, fit tous ses efforts pour se réconcilier avec elle et vivre en bonne intelligence.

A la première entrevue, la demoiselle, sans attendre des excuses, tint au jeune homme à peu près ce langage :

« Vous m'avez fait le plus sensible affront qu'une honnête fille puisse recevoir, et par là, monsieur, vous avez rompu toutes relations entre nous. Tant que les choses seront dans cet état, je déclare que je ne puis ni ne veux vous voir. Cependant, en considération de l'ancienne amitié que j'ai eue pour vous, je veux bien vous proposer un arrangement. Il me faut une entière satisfaction, et pour mettre les choses sur un pied d'égalité entre nous, il faut que vous receviez aussi l'affront que vous m'avez fait. »

Cela dit, ils convinrent qu'ils iraient de nouveau devant le pasteur pour être mariés, mais que le galant répondrait *oui* et la demoiselle *non*.

Le jeune homme tint sa parole ; mais quand vint le tour de la demoiselle, au lieu de répondre *non*, elle répondit *oui*.

Le galant fut ainsi marié malgré lui. Ils se pardonnèrent ensuite facilement les tours qu'ils s'étaient joués, et comme ils avaient toujours eu l'un pour l'autre beaucoup d'inclination, ils vécurent bien ensemble, et font encore aujourd'hui bon ménage.

#### Statistique intéressant tout le monde.

— De quelle maladie meurt-on le plus ? Telle est la question que s'est posée un médecin étranger. Il est arrivé à la résoudre de la manière suivante, grâce aux statistiques publiées tous les ans par les bureaux d'hygiène qui fonctionnent maintenant dans les principales villes du globe :

Sur un million de personnes, la goutte cause 1,200 décès, l'apoplexie 2,700, les rhumatismes 6,900, l'éraysipèle 7,000, la phthisie 7,500, la rougoie 18,400, les maladies des voies respiratoires 25,000, la fièvre typhoïde et le typhus 30,000, et la fièvre scarlatine 48,000 décès.

C'est donc cette dernière maladie qui doit être considérée comme la plus dangereuse ; résultat un peu inattendu, sans doute, mais qui est confirmé par l'étude des statistiques sanitaires fournies par les capitales de l'ancien et du nouveau Monde.

La fréquence de ces maladies varie évidemment suivant le climat et la latitude. Les chiffres de mortalité que nous donnons ici concernent, bien entendu, la population du globe prise dans son ensemble, et non pas tel ou tel pays considéré séparément.

Enfin, on estime que neuf personnes seulement sur dix mille meurent de vieillesse, c'est-à-dire sans maladie bien déterminée.

#### Le premier Grenadier de l'armée russe.

L'armée française conserve le souvenir de La Tour d'Auvergne, le « premier grenadier de France », dont le nom, prononcé à l'appel, était suivi de cette réponse : « Mort au champ d'honneur ! »

Sait-on que l'armée russe a aussi son « premier grenadier » dont on honore tous les jours le souvenir, à l'appel de midi ?

C'est un nommé Arkip Ossipow, qui fit sauter un fortin au Caucase en 1839 plutôt que de se rendre aux Circassiens.

Par ordre de Nicolas I<sup>e</sup>, dans le régiment de Tenguinsk, le plus vieux sous-officier répond à l'appel du nom d'Ossipow par ces mots :

« Tombé pour la gloire des armées russes, lors de l'explosion du fortin Mikhaïlovské ! »

#### La langue parlée par Jésus-Christ.

On avait toujours cru jusqu'ici que le Christ s'exprimait en hébreu, mais un très savant philologue de l'Université de Bonn, en Allemagne, le professeur Meyer, qui a spécialement étudié la question, est parvenu à reconstruire le dialecte spécial en usage à cette époque dans toute la Judée.

D'après les recherches de M. Meyer, il résultera que le Messie parlait une langue aujourd'hui complètement morte qui s'appelait la langue araméique. Pour être plus exact même, il s'exprimait dans le dialecte galiléen de l'araméique.

Cette langue, qui est une variété des idiomes sémitiques, ressemble un peu à l'hébreu, c'est ce qui explique sans doute la confusion qu'on a faite si longtemps à ce sujet. Elle se rapproche aussi et plutôt des dialectes parlés aujourd'hui encore en Syrie.

Voilà donc fixé un très curieux point de la vie du Christ, mais qui, de nos jours, s'avise d'apprendre l'araméique ?